

Délibération n° 23 : 12/06/2018

ACCUEIL DU DOMAINE DE LA PALISSADE : CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Les missions d'accueil du Domaine de La Palissade, à Salin-de-Giraud, sont actuellement prises en charge par trois agents pour une quotité globale de 1,7 Equivalent Temps Plein.

Cette délibération a pour objet la création d'un emploi non permanent aux fins de faire face à l'accroissement d'activité enregistré durant la saison d'été, à l'accueil du domaine. Elle s'inscrit également dans la volonté du Parc d'intensifier la fréquentation sur ce site dans les années à venir. Dans le cadre de ce projet de développement, un certain nombre d'opérations a déjà été lancé : installation d'une nouvelle station d'eau, réfection des toilettes publiques, sécurisation des escaliers et réaménagement de la muséographie notamment.

Il est aujourd'hui nécessaire de permettre d'adapter au besoin les moyens humains affectés à l'information et à la sensibilisation aux espaces naturels, par la création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif, pour une durée qui ne pourra excéder 6 mois par an.

Par ailleurs, cet emploi ne sera pourvu qu'au regard des crédits disponibles et inscrits au budget de l'année concernée.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 2° ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide la création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil et de sensibilisation au Domaine de La Palissade, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C, à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum par année civile.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade d'adjoint administratif.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Le Président,
Roland Chassain

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée E-legalite.com

42_DE-013-251302295-20180612-DEL_23_ACCP

Registre des délibérations - Délibération n° 23 : 12/06/2018

ACCUEIL DU DOMAINE DE LA PALISSADE : CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER D'ADJOINT ADMINISTRATIF

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents**

— **Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône :** Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— **Représentants des Communes :**

- Commune d'Arles : Alain Dervieux
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— **Représentants des établissements publics :**

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir**

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excuses**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : David Grzyb, Pierre Vétillard

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres**

► **Autres personnes présentes**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------------------|---------|
| En exercice | Présents et représentés | Votants |
| 30 | 16 | 16 |

| Nombre de voix | |
|----------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 78 | 40 |

| |
|---|
| Date de convocation 15/03/2018 RC – 142/143 |
|---|

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/06/2018

Application agréée F.legalité.com